

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4128**

commune (s) :

objet : Prestations de maintenance des systèmes de contrôle d'accès de l'Hôtel de Communauté et de ses annexes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Farih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4128**

objet :	Prestations de maintenance des systèmes de contrôle d'accès de l'Hôtel de Communauté et de ses annexes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché concerne l'entretien des équipements (matériel et logiciels) assurant le contrôle d'accès de l'Hôtel de Communauté et de ses annexes, le bâtiment principal étant situé 20, rue du Lac à Lyon 3°.

Cet entretien comporte :

- des visites périodiques,
- des dépannages urgents ou non,
- des astreintes.

Une procédure négociée avec mise en concurrence a été lancée en application des articles 34,35, 39, 40, 65 et 66 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la maintenance des systèmes de contrôle d'accès de l'Hôtel de Communauté.

Ce marché négocié avec publicité fait suite à une déclaration d'infructuosité d'un marché en appel d'offres relatif au même objet par la commission d'appel d'offres en date du 19 octobre 2012.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et maximum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 5 avril 2013, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise HONEYWELL.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance des systèmes de contrôle d'accès de l'Hôtel de Communauté et de ses annexes et tous les actes y afférents, avec l'entreprise HONEYWELL pour un montant global minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et maximum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC pour une durée ferme de 4 années.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 358 800 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - opération n° 0P28O2268 - compte 6156 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.